

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Le pouvoir adjudicateur :
Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense - POLD**

**Métropole du Grand Paris
Immeuble le Luminis
91 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux**

Affaire N°26124-2026039 – Mission de mise à jour des estimations économiques et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics au sein du Ville Delage à Courbevoie

Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 1°, R 2123-1 1°, R 2123-1 3° et R 2123-2 à R 2123-5

Date et heure limites de remise des offres : 06/07/2026 9H00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Article 1 - Acheteur | 3 |
| Article 2 - Objet de la consultation..... | 3 |
| 2-1-Objet du contrat | 3 |
| 2-2-Procédure de passation..... | 3 |
| 2-3-Forme du contrat | 3 |
| Article 3 - Dispositions générales | 3 |
| 3-1-Décomposition du contrat..... | 3 |
| 3-1-1-Lots | 3 |
| 3-1-2-Tranches | 3 |
| 3-1-3-Phases | 3 |
| 3-2-Durée du contrat | 4 |
| 3-4-Modalités de financement et de paiement..... | 4 |
| 3-5-Forme juridique de l'attributaire | 4 |
| 3-6-Délai de validité des propositions | 4 |
| 3-7-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)..... | 4 |
| 3-7-1-Variantes..... | 4 |
| 3-7-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options)..... | 4 |
| Article 4 - Dossier de consultation | 4 |
| 4-1-Contenu du dossier de consultation | 4 |
| 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique | 4 |
| 4-3-Renseignements administratifs | 5 |
| 4-4-Modification de détail au dossier de consultation | 5 |
| Article 5 - Présentation des propositions | 5 |
| 5-1-Documents à produire | 5 |
| 5-1-1-Justificatifs candidature | 6 |
| 5-1-2-Contenu de l'offre | 8 |
| 5-1-3-Présentation d'un sous-traitant au stade de l'offre | 8 |
| 5-2-Langue de rédaction des propositions | 9 |
| 5-3-Unité monétaire | 9 |
| 5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis | 9 |
| Article 6 - Jugement des propositions | 10 |
| 6-1-Critères de sélection des candidatures | 10 |
| 6-2-Critères de jugement des offres | 10 |
| 5-6-Offres anormalement basses | 11 |
| 5-6-Négociation..... | 11 |
| Article 7 - Renseignements complémentaires..... | 11 |
| 7-1-Voies et délais de recours | 11 |

Article 1 - Acheteur

Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense - POLD

**Métropole du Grand Paris
Immeuble le Luminis
91 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux**

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Mission de mise à jour des estimations économiques et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics au sein du Ville Delage à Courbevoie

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 71242000-6 : Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché ordinaire traité à prix forfaitaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

Conformément à l'article R.2113-2 du Code de la commande publique, le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots, son objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes. En effet, les prestations du marché ne peuvent être alloties sans porter préjudice à leur exécution, notamment en termes d'harmonisation et de coût des prestations

3-1-2-Tranches

Sans objet

3-1-3-Phases

Sans objet

3-2-Durée du contrat

L'ensemble des prestations devront être finalisées au plus tard sous 9 mois à compter de la notification du présent marché.

Les livrables des missions précitées sont attendus conformément au planning fourni en annexe (planning des prestations.) Les échéances principales sont les suivantes :

- Fin novembre 2026 :
 - Mise à jour des estimations économiques.
 - EP rue du Moulin des Bruyères provisoire.
- Fin janvier 2027 : AVP rue du Moulin des Bruyères provisoire.
- Fin février 2027 : PRO rue du Moulin des Bruyères provisoire.
- Fin février 2027 : EP rue du Moulin des Bruyères définitif, rue Villa des fleurs, rue Latérale.
- Fin mars 2027 : AVP rue du Moulin des Bruyères définitif,
- Fin mai 2027 : AVP rue Villa des fleurs, rue Latérale

3-4-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Autofinancement sur le budget municipal.

3-5-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R 2142-22 du Code de la commande publique.

3-6-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-7-Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (options)

3-7-1-Variantes

Sans objet

3-7-2-Prestations supplémentaires éventuelles (options)

Sans objet

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation et son annexe sur la dématérialisation,
- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition gratuitement le dossier de consultation à l'adresse suivante : <http://www.maximilien.fr/>

RECOMMANDATION :

Il est demandé aux soumissionnaires de s'authentifier sur le site et notamment d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, le pouvoir adjudicateur utilisant le mode de transmission des informations uniquement par le biais du profil d'acheteur susmentionné.

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenance du profil acheteur.

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie courriel permet de recevoir ce type de message ;
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier "indésirable" ou "spam" ;
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant sur le lien de téléchargement contenu dans le courriel ;
- Vérifier les redirections automatiques.

Les candidats sont informés que les éléments qu'ils produisent dans ce cadre, et notamment l'adresse courriel électronique, sont déclaratifs, le pouvoir adjudicateur n'étant pas tenu d'en vérifier l'exactitude. Le candidat reste responsable du paramétrage et de la surveillance de sa messagerie.

Il est recommandé de lire les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .doc, .xls

4-3-Renseignements administratifs

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres, une demande exclusivement écrite par le biais de la plateforme de dématérialisation accessible depuis :

<http://www.maximilien.fr/>

Une réponse sera, alors, adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

En cliquant sur l'icône  « correspondre avec l'acheteur ».

Une réponse sera, alors, adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier. **Toute demande de renseignement adressée autrement que par écrit aux coordonnées indiquées ci-dessus ne sera pas prise en considération.**

4-4-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

La date limite de remise des offres pourra être prolongée selon la nature de ces modifications, prolongation qui sera laissée à la libre appréciation du pouvoir adjudicateur.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Conformément au Code de la commande publique, la signature des pièces constitutives de l'offre n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.

Par anticipation, les candidats sont invités à remettre les pièces constitutives de l'offre déjà signées. Les signatures doivent émaner d'une personne ayant la capacité d'engager le candidat et être certifiées électroniquement.

Dans le cas où les pièces contractuelles du marché ne seraient pas signées lors de la remise des plis, le candidat s'engage à maintenir son offre jusqu'au choix de l'attributaire et à signer l'accord-cadre s'il est retenu.

L'absence d'une ou plusieurs pièces constitutives de l'offre peut rendre l'ensemble de l'offre irrégulière au sens de l'article L 2152-2 du Code de la commande publique.
Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces énumérées ci-dessous.

Toutefois, au niveau de la candidature, le candidat peut fournir le document « DUME » ou document unique de marché européen comme mentionné à l'article R 2143-4 du Code de la commande publique en lieu et place des formulaires DC1 et DC2, qu'il trouvera à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR>

5-1-1-Justificatifs candidature

Le dossier de candidature qui doit être remis par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

| Les candidats joignent : |
|---|
| La lettre de candidature (ou le formulaire DC1). |
| Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (ces documents ne sont nécessaires que si le signataire des documents ne figure pas sur le formulaire Kbis de l'entreprise). |
| Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant (Kbis de moins de 3 mois). |
| Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. |
| Le formulaire DC2 dans lequel le candidat mentionne : <ul style="list-style-type: none">➤ Son chiffre d'affaires global et son chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;➤ La liste des principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant l'objet précis, la structure du groupement (s'il y a lieu), le montant, la date et le destinataire public ou privé. |

L'équipe devra présenter à minima les compétences suivantes :

- **Architecte paysagiste (référént de mission)**

Chargé de la coordination générale de la mission, du pilotage méthodologique, de la cohérence urbaine, paysagère et fonctionnelle des analyses, ainsi que de l'intégration des principes d'aménagement issus des documents cadres de l'écoquartier et des espaces publics déjà livrés.

- **Mètreur / Économiste de la construction**

Responsable de l'établissement des métrés, des DQE et des estimations économiques détaillées, de l'analyse des scénarios de coûts et de la consolidation financière des options et hypothèses techniques.

- **Ingénieur VRD (BET VRD)**

- En charge de la validation technique des solutions (structures de voiries, assainissement EP/EU, réseaux, éclairage public, SLT), de l'analyse de la faisabilité des scénarios proposés, et du dimensionnement des besoins liés au phasage ou aux aménagements provisoires

Les candidats joignent par anticipation :

Le RIB.

Les attestations sociale et fiscale à jour.

Assurances à jour.

En cas de candidature groupée, le formulaire DC1 (ou équivalent) doit être rempli pour le groupement et chaque membre de ce dernier le signe. Tandis que le formulaire DC2 est produit par chaque membre du groupement. De plus, il est annexé au formulaire DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur dans l'avis d'appel public à la concurrence et ci-dessus.

Si le formulaire DC1 n'est pas fourni, le candidat remet également les attestations suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat a satisfait à ses obligations en matière fiscale et sociale ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'est pas exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- Une déclaration relative au respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.

Les formulaires peuvent être téléchargés à cette adresse :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Il est indispensable de compléter toutes les rubriques.

5-1-2-Contenu de l'offre

Le dossier d'offre qui doit être remis par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

| Les soumissionnaires joignent : |
|--|
| L'acte d'engagement complété, daté et signé. |
| Des exemples de livrables déjà réalisés sur des projets similaires |
| Un planning de réalisation des missions |
| <p>Une DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire à compléter). <i>Format Excel impérativement.</i></p> <p><i>La DPGF comprend les différentes missions réalisées dans la tranche ferme et les tranches optionnelles, les profils par mission, le nombre de jours affecté par profil, le montant unitaire de chaque profil pour chaque mission.</i></p> |

5-1-3-Présentation d'un sous-traitant au stade de l'offre

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe de l'acte d'engagement prévue à cet effet :

1. Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
2. Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R 2143-6 à R 2143-10 et R 2193-1 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à

condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article R 2143-14 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1365 et 1368 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature, le cas échéant, est au format XAdES, CAdES, PAdES.

Copie de sauvegarde :

Conformément à l'article R 2132-11 du Code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde, des documents transmis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

En application de l'arrêté du 14 avril 2023 (annexe n°6 au Code de la commande publique) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, il est précisé que la copie de sauvegarde doit être remise dans les délais impartis et dans un pli comportant la mention suivante :

« COPIE DE SAUVEGARDE – Affaire n°2026039 – Mission de mise à jour des estimations économiques et de maîtrise d'œuvre d'espaces publics au sein du Ville Delage à Courbevoie – NE PAS OUVRIR »

La copie de sauvegarde doit être remise à l'adresse suivante :

Centre administratif « Les Pléiades »
Service Commande Publique – 3ème étage bureau 320
11ter, rue de l'Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex
(de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Ou être envoyée par la poste, à l'adresse mentionnée ci-dessous, par pli recommandé avec avis de réception postal :

Mairie de Courbevoie
Service Commande Publique
Hôtel de Ville
92401 COURBEVOIE cedex

Les dossiers et les copies de sauvegarde qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

- Guide d'utilisation de la plateforme Maximilien : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>
- Assistance téléphonique : 01 76 64 74 08

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du Code de la commande publique moyen des critères suivants :

6-1-Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières produites. Compte tenu de l'objet du marché, toutes les garanties requises au titre de la candidature seront appréciées à valeur égale.

6-2-Critères de jugement des offres

Prix : 40 % réparti comme suit :

- Analyse de la DPGF relative à l'actualisation du PPI 10%
- Analyse de la DPGF relative aux missions MOE 20%
- Cohérence économique de l'offre globale sur l'ensemble des missions 10%

Valeur technique : 60 % répartis comme suit :

1.1 Décomposition de la valeur technique 60%

1. Compréhension des enjeux et méthodologie 10%

- Appropriation du contexte Village Delage
- Prise en compte des contraintes (site occupé, phasage, provisoire/définitif)

2. Organisation de l'équipe et moyens mobilisés 20%

- Composition, compétences, références
- Répartition des rôles

3. Qualité des rendus et approche technique 10%

- Pertinence des propositions d'aménagement
- Cohérence technique (VRD, matériaux, gestion des flux)
- Approche environnementale et intégration urbaine

4. Planning et respect des délais 20%

NOTE TECHNIQUE ELIMINATOIRE :

Tout soumissionnaire ayant une note technique égale ou inférieur 30/60, verra son offre écartée et ne sera pas classée avec les autres soumissionnaires.

La valeur technique sera notée en fonction des critères et de la pondération indiqués dans le tableau ci-dessus.

5-6-Offres anormalement basses

Conformément aux articles R 2152-3 à R 2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5-6-Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les candidats respectant les conditions cumulatives suivantes :

- L'offre du candidat est classée parmi les 5 premières places, en application des critères de jugement des offres, sous réserve d'un nombre suffisant de propositions recevables.
- La note obtenue par l'offre du candidat est supérieure ou égale à 80 % de la note globale du soumissionnaire le mieux disant.

Toutefois, si l'application de la règle précédente conduit à retenir moins de 3 soumissionnaires, il sera retenu les 3 premiers mieux-disants, sous réserve d'un nombre suffisant de propositions recevables. S'agissant d'une procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit d'engager au préalable des négociations avec l'ensemble des candidats ayant présentés des offres irrégulières ou inacceptables en vue de régulariser leur offre.

Les négociations pourront se tenir soit via la plateforme de dématérialisation par écrit, par échange téléphonique et/ou par réunion au sein de la Mairie de Courbevoie. Des invitations à négocier seront adressées via la plateforme et préciseront les points à négocier, ainsi que le délai de réponse.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur invitera les candidats à remettre une nouvelle offre dans un délai précisé lors de l'invitation à négocier. Cette offre devra être identifiée comme une offre négociée. Le pouvoir adjudicateur pourra si nécessaire recourir à plusieurs phases de négociations. Cependant, en application de l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur pourra attribuer le présent marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 7 - Renseignements complémentaires

7-1-Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cergy Pontoise
2/4 boulevard de l'Hautil - B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex
tél. : 01-30-17-34-00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Télécopieur : 01-30-17-34-59

Adresse internet : <http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé de la Médiation:

Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics
Préfecture de la région Île-de-France

Préfecture de Paris 5, rue Leblanc
75911 Paris cedex 15

Tél. : 01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00

Fax : 01.82.52.42.95

Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise
2/4 boulevard de l'Hautil - B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex
tél. : 01-30-17-34-00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Télécopieur : 01-30-17-34-59

Adresse internet : <http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>